



Aéro Model Club du Bessin

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Janvier 2017 en Mairie de Creully.

Liste des présents :

Hervé CHAMP RIGOT, Michel TEXIER, Hervé OUDIN, Baptiste CLOCHARD, Christian BANSARD.

Absent : THEO Jean Paul

Suite à la présentation par le président de l'Aéro Model Club du Bessin, de la situation de l'association, des problèmes rencontrés, des solutions mises en œuvre pour en limiter les inconvénients et conséquences du club, l'assemblée générale extraordinaire, a décidé, en fonction des statuts de l'association, à l'unanimité,
de :

Première Résolution :

Faire la dissolution de l'association AERO MODEL CLUB du BESSIN à la date du 8 Janvier 2017.

Deuxième Résolution

De nommer monsieur Daniel MICHALAG Commissaire pour assurer la liquidation des biens de l'association.

Troisième Résolution

De transférer en fonction des statuts de l'association la totalité des biens et de la trésorerie restante au profit de la nouvelle association d'aéromodélisme B9 AIR MODEL CLUB en cours de création qui évoluera sur le terrain fédéral à Creully.

Quatrième Résolution

De donner à monsieur Christian BANSARD, l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour accomplir tous les actes administratifs liés à la dissolution ; d'effectuer la communication auprès des administrations, Fédération et autres structures directement ou indirectement concernées par cette dissolution.

Fait à Creully le 8 Janvier 2017.

Le Président
C. BANSARD

Correspondance : **3 Rue de Recouvry 14400 Saint Martin des Entrées - 06 17.92.69.45**

E-Mail : bansard-christian@orange.fr

Internet : <http://amcb.jimdo.com>

Siège social : CDC ORIVAL Château de Revers 22, rue des Moulins 14470 REVIERS Association loi de 1901,
agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, Affiliée à la Fédération Française d'Aéro-Modélisme